



Paris, le 8 août 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marisol TOURAINE augmente la rémunération des gardes des étudiants en médecine et améliore le régime d'indemnisation des astreintes des internes

Deux arrêtés signés par Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et publiés aujourd'hui au Journal officiel viennent concrétiser des avancées réelles en faveur des étudiants en médecine et des internes.

Annoncé par la ministre le 2 juillet dernier au Congrès de l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF), le premier arrêté revalorise les gardes réalisées par les étudiants en médecine, dans le cadre de leur formation. Leur rémunération pour les gardes passera ainsi de 26 € à 39 € dès le 1er septembre 2015, puis de 39 € à 52 € à compter du 1^{er} septembre 2016. Cette mesure représente un effort important du gouvernement pour reconnaître l'investissement de ces futurs médecins et améliorer leurs conditions de travail.

Le second arrêté publié aujourd'hui améliore le régime d'indemnisation des astreintes des internes en médecine, pharmacie et odontologie afin de mieux valoriser leur temps de travail réalisé dans ce cadre. Ces mesures, applicables à compter du 1^{er} novembre 2015, prolongent les dispositions adoptées en février dernier pour mettre en conformité la réglementation nationale avec le droit communautaire. Elles renforcent la protection de la santé des internes, améliorent la qualité de leur formation et permettent une meilleure articulation entre le temps de formation en stage et le temps de formation hors stage.

Ces mesures traduisent l'engagement pris par Marisol TOURAINE en juillet dernier devant les étudiants de l'ANEMF : *« Les études de médecine sont des études exigeantes, longues, souvent difficiles. Je suis pleinement mobilisée pour éviter qu'elles ne deviennent un « parcours du combattant ». Nous devons, plus que jamais, trouver les moyens d'une harmonie entre une formation de qualité et l'épanouissement personnel des étudiants. Cette harmonie est notre défi. Un défi pour protéger l'avenir des futurs médecins, pour encourager les vocations pour ce beau métier, et pour garantir à nos concitoyens d'être soignés dans les meilleures conditions. »*

Contact presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr